

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 105

15 janvier 2008

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services	5035	LBREP III Fimit S.à r.l.	4994
Archester Sàrl	5035	Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrégé L.C.M S.à r.l.	5018
Associated Consulting Engineers (Hol- dings) S.A.	5030	Mafit	5032
Beatriz S.à r.l.	5034	MRP Investments 2 S.à r.l.	5019
BIOPHARMAinvest Management S.à r.l.	5019	MSI Alpha Phi S.C.A.	5037
Catalyst Financial Services Spf S.A.	5035	Panabel S.A.	5036
CNA Corporation S.A.	5034	Pencil S.A.	5040
Compagnie Européenne de Luxe et Tradi- tions S.C.A.	5039	Pencil S.A.	5031
Covadis S.à r.l.	5036	Péninsule Financière S.A.	5034
Czech Real Estate Regions S.à.r.l.	5032	Quadrolux Transport G.m.b.H.	5017
Darby Mezzanine Participations	5028	Remicher Touristik Büro	4994
Echo-Mat Sàrl	5018	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxem- bourg Main Building S.à r.l.	5017
Élégance	5017	SKLUX S.A. SPF	5039
Elephant Holding S.A.	5025	Smart International Development S.A. ..	5026
ENB Lux 2 S.à.r.l.	5039	Spelunk S.à r.l.	5037
ENB Topco 1 S.à.r.l.	5039	Spillwollek S.à r.l.	5018
Fidei Fiduciaire S. à r.l.	5029	SRF Investments S.à r.l.	5033
Fishing Eastern SA	5040	Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l.	5025
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg	5037	Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l.	5025
FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III	5038	Tracing Invest S.A.	5038
Frankfurt BICC	5037	Valadon SA	5000
Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	5039	Vertbois Sàrl	5018
Frühling S.A.H.	4994	Vitor S.à r.l.	5037
Global Motor Holdings S.à r.l.	5026	Vulcano Holding S.à r.l.	5032
Goldfrapp S.à r.l.	5040	Vulcano Holding S.à r.l.	5031
Grosvenor French Retail Feeder Invest- ments S.A.	5038	Vulcano Holding S.à r.l.	5031
Hermes Finance AG	5030	Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l.	5029
IC&B S.A.	5035	Williams Lake S.à r.l.	5019
Iron Mountain Luxembourg S.à r.l.	5038	Windsor House (Lux) 2 S.à r.l.	5032
KiVif S.à.r.l.	5017	Winged Skull Records (association sans but lucratif)	5036
L'Arche Holding S.A.	5033	Xena Holding S.à r.l.	5034
		Xena Holding S.à r.l.	5033

RTB S.à r.l., Remicher Touristik Büro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 3, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 37.172.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002311/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04460. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Frühling S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 60.674.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002314/770/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04457. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 134.397.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of December.
Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, here represented by Ms Stephanie Colson, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on December 6, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LBREP III FIMIT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by ten thousand (10,000) shares of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Art. 13. In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

Art. 14. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

In case of plurality of managers, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented, including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 15. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 16. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. The Company's accounting year starts on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers (or the sole manager) prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 20. At the time of winding up the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2008.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., prenamed, declared to subscribe for the ten thousand (10,000) shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-)

The amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Managers:

- Mr Benoît Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Category B Managers:

- Mr Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America.

- Mr Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961, in Massachusetts (United States of America), with professional address at 25, Bank Street, 29th Floor, London E14 5LE, United Kingdom.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ici représentée par Melle Stéphanie Colson, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

En vertu d'une procuration donnée le 6 décembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination LBREP III FIMIT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Art. 14. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 16. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant (ou le Conseil de Gérance) prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 19. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 20. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2008.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, LBREP III EUROPE HOLDINGS S.à r.l., précité, déclare souscrire dix mille (10.000) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euros (€ 2.000,-).

Décision de l'associé unique

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Benoît Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

- Monsieur Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Rodolpho Amboss, Directeur Financier, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle à 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Michael Tsoulios, administrateur de sociétés, né le 10 avril 1961 au Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, 29^{ème} étage Londres E14 5LE, Royaume-Uni.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Colson, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, Relation: LAC/2007/39705. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008002442/211/310.

(070174197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Valadon SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.379.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the fourth of December

Before us Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg.

It appeared the following:

The company CADMO S.A., société anonyme, having its register office at L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie

here represented by Miss Valérie Wesquy, private employee, residing professionally at Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on December 3rd, 2007.

Said proxy, after having been signed *ne variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has drawn up the following Articles of Incorporation of a société anonyme, which is declares organized and the Articles of Incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Form, Name. It is hereby established by the subscribers and by all those who may become owners of shares hereafter, a company in the form of a société anonyme, under the registered name of VALADON SA (hereinafter referred to as the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment to these Articles of Incorporation, as prescribed in Articles 8.6 and 20 hereof.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, both in Luxembourg and in foreign companies, or in any other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, quotas, notes and other securities of any kind whatsoever, together with the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, bonds convertible into shares and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs. It may also take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem to be useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or all other operations in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent and that such developments would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, then the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect whatsoever on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital. The subscribed and issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by fifteen thousand seven hundred fifty-four (15,754) class A shares and fifteen thousand two hundred forty-six (15,246) class B shares (the class A shares and class B shares are hereinafter together referred to as the «Shares») of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The authorised capital of the Company is set at six million Euro (EUR 6,000,000.-) consisting of six million (6,000,000) Shares each with a nominal value of one Euro (EUR 1.-). Unless otherwise set out below, the board of directors shall have the right, when issuing shares out of the authorised share capital to decide whether the shares to be issued will be class A shares or class B shares. Any authorised but un-issued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised share capital.

Out of the authorised share capital six million Euro (EUR 6,000,000.-) shall be reserved for the issue of a maximum of six million (6,000,000) Shares to persons who will exercise their rights under share option or share entitlement plans created by the Company.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph provided such share option or share entitlement plans have been approved by the general meeting of shareholders.

Subject to the preceding paragraphs, the board of directors or its delegate(s) duly appointed by the board may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

In case of any additional authorised capital, the holders of shares shall be entitled to pre-emptive rights with respect to shares to be issued, unless waived by the general meeting of shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the board of directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Shares, Share Register. Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders, as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders on request. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed by two directors of the Company or by a delegate of the Board of Directors.

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name one person as the owner of the share. The Company has the right to suspend the exercise of rights which are attached to that share until one person has been designated as the sole owner of such a share, in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of Shares and Transfer restrictions.

7.1 Lock-up period

With the exception of what is set forth in Articles 7.2. and 11.6.2. below, no shareholder may, for a period of 3 (three) years from December 4, 2007, Transfer any of its shares for any purpose or reason to any third party.

7.2 Permitted Transfers

Notwithstanding the provisions of Article 7.1, a shareholder may Transfer all its shares (and not only part of them) in the Company to a company Controlled by it or to a company by which it is Controlled (hereinafter referred to as the «Affiliate») provided the following conditions are satisfied:

- (i) a shareholder may only Transfer all its shares and not only part of them to an Affiliate;
- (ii) such Transfer is not a prelude to a Transfer to third parties in contravention of the provisions of these Articles of Association;
- (iii) the Transferee adheres to any shareholders' agreement and/or co-investment agreement which may exist from time to time, provided that such company undertakes to retransfer to the Transferor any shares which have been Transferred should such company cease to be an Affiliate.

7.3 Pre-emption Rights

Without prejudice to the provisions of Article 7.1 and except for any Permitted Transfer as set forth under Article 7.2 above or agreed upon by the shareholders from time to time, any Transfer of shares, other than a transfer permitted

by these Articles, shall be subject to a pre-emption right in favour of the shareholders as set out herein (hereinafter referred to as the «Pre-emption Right»).

In the event that a shareholder (hereinafter referred to as the «Transferring Holder») wishes to Transfer all or part of its shares to a third party, the Transferring Holder must first notify the other shareholders (the «Non-Transferring Holders»), by means of written notice by registered mail with acknowledgement of receipt, (with a copy to the chairman of the Board of Directors) of such contemplated Transfer (hereinafter referred to as the «Transfer Notice») setting forth:

- (i) the name and address of the proposed Transferee (the «Proposed Transferee»),
- (ii) the number of shares to be Transferred (the «Offered Shares»);
- (iii) the price, payment and all other terms on which the contemplated Transfer of the Offered Shares is to be made (the «Offered Price»);
- (iv) any representations and warranties to be given by the Transferring Holder; and
- (v) any other useful information and it must contain a copy of the proposed transfer agreement or any other relevant deed.

The Non-Transferring Holders shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Transferring Holder, and for information purposes only, to the other Non-Transferring Holders and to the Chairman of the Board of Directors, indicating that it unconditionally exercises its Pre-emption Right (hereinafter referred to as the «Exercise Notice»). The Pre-emption Right shall be exercised for all of the Offered Shares on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

If more than one Non-Transferring Shareholder exercises its Pre-emption Right, the Offered Shares shall be allocated to such Non-Transferring Shareholders pro rata to their respective proportions of their participation in the share capital of the Company.

If the price or part of the price set forth in the Transfer Notice is not in cash and the parties to the Transfer do not agree on the price, the value of the shares shall be determined by an auditing firm to be chosen by the parties among the so-called Big Four. If the parties are not able to come to an agreement as to the auditing firm to be chosen, the auditing firm shall be appointed by a board of arbitrators composed of three (3) arbitrators appointed in accordance with the rules of the Luxembourg Chamber of Commerce. The auditing firm so appointed shall determine the market value of the shares in accordance with criteria normally used in practice for the valuation of participations. In this case, any and all the advisors' costs suffered by each shareholder for the proposes of the valorisation of the payment not in cash shall be sustained by the paying shareholder.

7.4 General

Any Transfer of shares which are made in violation of the foregoing provision will not be recognised by, and will not be effective vis-à-vis, to the Company and any of its shareholders.

Transfers of registered shares which are made in accordance with the aforementioned provisions shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the Transferor and the Transferee or by their duly authorised representatives, provided that the Company may accept and enter in the register any transfer which is made in accordance with the aforementioned provisions on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the Transferor and the Transferee and provided that the Company shall refuse to record any transfer which is made in violation of any Transfer restrictions which may exist from time to time.

Art. 8. Meetings of Shareholders.

8.1 General

Any regularly convened meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of the shareholders of the Company. It shall have the widest powers possible to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

8.2 Notice of Meeting

The provisions set forth in the law, shall govern the requisite notice period for the meetings of shareholders of the Company, unless it is otherwise provided for herein.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have prior notification of the agenda of the meeting, then the meeting may be held without there being prior notice or publication.

8.3 Quorum for General Meetings

Any general meeting is duly convened with the attendance of as many shareholders' as representing at least 50% of the company capital.

8.4 Voting

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in order to act on his behalf. Such appointment may be either in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, by means of electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by means of video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to com-

municate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a duly convened meeting of shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast (all blank and invalid votes shall not be counted).

8.5 Bureau of the Meeting

The shareholders meeting shall be chaired by the chairman of the Board of Directors.

The chairman shall appoint a secretary. Scrutineers will only need to be appointed if requested by a shareholder attending the meeting or by his proxy.

8.6 Specific majorities

Resolutions concerning or in any case connected with the following matters shall require a favourable vote of the majority of at least 60% of the represented share capital (save the case the applicable law requires a higher majority, it being understood that in such case the higher majority shall be applied):

- (i) any changes to these Articles of Association;
- (ii) the approval of extraordinary transactions (mergers, spin-offs, etc.);
- (iii) determining the compensation to be paid to the members of the Board of Directors;
- (iv) the approval of transactions that lead or may lead to the Transfer (as defined below) of the Company;
- (v) the assignment of professional responsibilities to advisers, outsourcers, services providers, that amount to a unit expense of over fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) and the overall annual expenses of over fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

Art. 9. Annual general meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with the relevant provisions of Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the 22 day of the month of May in each year at 14.00 p.m.

If such day is not a Business Day in Luxembourg, then the annual general meeting shall be held on the next Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors which is composed of five members who do not need to be shareholders.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the votes cast. The directors shall be in office for a period of 6 (six) years, in accordance with the provisions which are set forth below. They shall hold office until their successors are elected. If no term is indicated in the relevant resolution, the directors then appointed are appointed for a period of six years. The directors shall be eligible for re-election.

The directors shall be appointed as follows:

- (i) three members by the shareholders' meeting from a list of names proposed by the holder(s) of class A shares;
- (ii) two members by the shareholders' meeting from a list of names proposed by the holder(s) of class B shares.

In the event of a vacancy in the office of any director as a result of death, retirement or otherwise, the remaining directors may, in accordance with the provisions above elect by way of co-optation by majority vote, a director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting, provided that the appointment shall be made in compliance with paragraph of this Article 10, depending on the class of director whose office is vacant.

If no proposal for a nomination is made in accordance with the provisions of paragraph 3 of this Article, then the Board of Directors will be validly made up by the directors appointed by the general meeting of shareholders.

Art. 11. Procedures of Meetings of the Board.

11.1 Chairman of the Board

The Chairman of the Board of Directors shall be chosen from amongst the directors appointed upon proposal of the holder(s) of class A shares. The Board of Directors may choose from amongst its members a vice-chairman, and a secretary who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by two directors at the place which is indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, however, in the event of his absence, the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by majority vote of those directors who are present or are represented at any such meeting.

11.2 Notice of Meetings

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least three (3) Business Days prior to the hour set for such meeting, except:

- (i) where a meeting is adjourned for lack of quorum, in which case the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days; and

(ii) in circumstances of emergency, with the majority consent of the directors, in which case one (1) Business Day shall be sufficient prior notice and in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting.

The requirement of notice may be waived by written consent of each director sent by either fax, telegram or telex. A meeting may be held at shorter notice and/or no separate notice shall be required for meetings in which all of the directors are either present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda of the meeting, as well as for individual meetings which may be held at times and places prescribed in a schedule which has been previously adopted by a resolution of the Board of Directors.

11.3 Proxies

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another person as his proxy in order to act on his behalf. Such appointment may be either in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

11.4 Quorum

11.4.1 No business shall be transacted at any meeting of the Board of Directors unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of the business.

11.4.2 The necessary quorum for the transaction of the business of the Board of Directors shall be the presence (either in person or by proxy) of the majority of the directors.

11.4.3 Should such quorum not be composed at any meeting, then the relevant meeting shall be adjourned for five (5) Business Days.

11.5 Voting

11.5.1 In respect of a resolution arising at any meeting of the Board on the following matters, then the approval of at least four (4) of the members of the Board of Directors and, in any case, of one (1) of the directors appointed upon proposal of the holder(s) of class B shares shall be required:

(i) the approval and/or changes to the business plan and/or the budget of the Company; the approval of transactions which are not indicated in the business plan;

(ii) any proposals for any distribution of available reserves;

(iii) the determination and the allocation of compensation to directors vested with specific offices;

(iv) the purchase/transfer of stakes and the purchase/transfer/rental of going concerns, establishment of joint ventures and definition of strategic alliances, transfer of instrumental goods valued at above the amount of fifty thousand Euro (€ 50,000.-);

(v) the appointment and revocation of the participant to the Fund participants meeting who is designated by the Company;

(vi) instructions to be given to the participant in the Fund's participants meeting who is designated by the Company (without prejudice to the rights and responsibilities of said participant under any legal provisions or regulations), with regard to the following matters:

(a) decisions to be taken in the meeting of Fund participants with respect to matters which are referred to under Article 20, point 8 of the Fund's Regulations;

(b) the appointment or the dismissal of the Fund's advisory committee;

(c) establishing of and limitations to the powers of the members of the Fund's advisory committee;

(vii) the cancellation or modification of the powers conferred to the Company's Managing Director;

(viii) the approval of financing or refinancing transactions, including bond issues;

(ix) the execution by the Board of Directors of the shareholders' resolutions requiring specific majority as provided under Section 8.6 above to the extent the general meeting of shareholders has delegated to the Board of Directors such execution;

(x) the approval of any increase of the Company's share capital out of the authorised share capital provided for under Article 5 hereabove

11.5.2 All other questions arising at any meeting of the Board of Directors shall be decided by a favourable vote of more than 50 per cent of the votes cast.

11.5.3 On each resolution, each director shall have one vote and, in the case of an equality of votes, no person, including (without limitation) the chairman, shall have a second or a casting vote.

11.5.4 Abstentions shall not be considered as a vote. 11.6 Deadlock and Put Option

11.6.1. A stalled decision (hereinafter referred to as the «Deadlock») shall be represented by a failure to reach an agreement:

(i) should the Board of Directors fail to reach an agreement for more than two consecutive meetings on the issues which are subject to vote by a qualified majority (as listed in Article 11.5.1 above); or

(ii) should the shareholders' meeting fail to arrive at an agreement (for any reason, including failure to meet the quorum or to obtain the favourable vote of the holders of the class B shares) for more than two consecutive meetings on the

issues which are subject to vote by a qualified majority of the shareholders' meeting and in any case with the favourable vote of the class B shares.

Once a Deadlock has been declared, there can follow an appropriate stage of negotiation with an attempt at conciliation, for a maximum period of thirty (30) days from the date of occurrence of the relevant Deadlock. Should no agreement be reached at the end of the conciliation period and twelve months have elapsed from December 4th, 2007, the holders of class A shares may exercise their/ its Put Option (as defined in Article 11.6.2. below), provided that, in the meantime, it/ they express(es) its/ their own vote in favour of the decision put forth by the corporate bodies designated by the holder(s) of class B shares.

11.6.2. With the exception of the provisions of the Lock-up which is set forth under

Article 7.1., the holder(s) of class A shares will have the right to request the holder(s) of class B shares to buy all of their class A shares in the Company (hereinafter referred to as the «Put Option») and the holder(s) of class B shares shall have the consequent obligation to purchase such class A shares, at a price increased by a carried interest whereby the IRR results as 5% (including the dividends, distributions, interests, loans, which are already received on the date the Put Option is exercised). It is hereby understood that in all events of Deadlocks, as provided for by Article 11.6.1., such Put Option right shall only be exercised after a period of twelve (12) month from December 4th, 2007.

11.6.3. Should the holder(s) of class A shares not intend to exercise their Put Option (and the conciliation regarding the Deadlock as provided under Article 11.6.1. did not occur), then the holders of class A shares or the Directors appointed upon the proposal of the holders of class A shares (as the case may be) shall be obligated to adopt the decision which has stalled the process in conformity of the indication of the holder(s) of class B shares or the Directors appointed upon the proposal of the holder(s) of class B shares, provided as far the decision to be taken is a decision fallen within the competence of the Board of Directors, such decision is in the interest of the Company.

11.7 Conflict of interest

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Directors which conflicts with that of the Company (other than an interest arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the party contracting with the Company) and except where the decision of the Board of Directors relates to current operations which are entered into under normal conditions, then such director shall disclose such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on such transactions. Such interest of the director shall be reported to the next meeting of shareholders.

11.8 Meetings by Conference Calls

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by means of conference-call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another to communicate with one another. A meeting may also be held only by conference call. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting.

11.9 Resolutions in Writing

The Board of Directors may unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means. It may express its written approval by means of cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will constitute the minutes, thus giving evidence of the resolution.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed either by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the Board. The Board of Directors is vested with the widest powers possible in order to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers which are not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors, on the condition that any managing director is appointed from amongst the directors who are appointed upon the proposal by the holder(s) of class B shares.

The Board of Directors may also create committees (including but not limited to an executive committee) and a management team (comprising inter alia of a general director, a chief operating officer and an administrative-financial director) deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who do not need to be directors, to appoint and dismiss all officers and employees and fix their respective emoluments.

Art. 14. Directors' Indemnification. Every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law, against any liability and against all expenses which are reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved in as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, subject to the agreement of the Company to the terms of such settlement.

The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) which are actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation, attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement, subject to the Company agreeing to the settlement, and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any director or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated, not to have acted in good faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless there has been a determination as it is apparent from the terms of such settlement that such director or officer did not act in wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office.

The right of indemnification herein provided shall be severable, and shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled. This right of indemnification shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof, upon receipt of an appropriate undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount on demand if it is ultimately determined that he is not entitled to such indemnification under this Article 14.

Art. 15. Binding Signatures. The Company will be bound by the single signature of any director unless otherwise decided by the Board of Directors or by the joint or sole signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Auditor. The audit of the Company shall be entrusted to one or more commissaries who are appointed by the Board of Directors for a term not exceeding six years.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 18. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed subject to the conditions laid down by the provisions of the law, upon the decision of the Board of Directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid during five years cannot thereafter be claimed by the holder entitled thereto, it shall be forfeited by such holder, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the holders entitled thereto.

Profits shall be distributed on a disproportional basis between holders of A Shares and the holders of B Shares. Specifically, holders of A Shares and of B Shares shall have the right to receive preferential dividend (hereinafter referred to as the «Preferential Dividend») in relation to the IRR obtained by the Company, which is to be calculated on the basis of the following thresholds:

(i) the holder of B Shares shall have the right to receive the Preferential Dividend on the basis of the following marginal progressive hurdles:

- Hurdle I: $IRR \leq 5\%$: Preferential Dividends = 0 (i.e. proportional profits);
- Hurdle II: $5\% < IRR \leq 7\%$: Preferential Dividends = 20% of all of the distributed dividends and/or reserves and/or interests and/all loans and/or any cash distributions related to other financial instruments used by the shareholders to fund the Company (hereinafter referred to as the «Dividends»);
- Hurdle III $7\% < IRR \leq 9\%$: Preferential Dividends = 40% of all of the Dividends;
- Hurdle IV: $9\% < IRR \leq 11\%$: Preferential Dividends = 60% of all of the Dividends;
- Hurdle V: $IRR > 11\%$: Preferential Dividends = 80% of all of the Dividends.

(ii) any and all of the Dividends exceeding the amounts specified in the provisions of point (i) above shall be distributed on a proportional basis between the holders of the A Shares and the holders of B Shares (on the basis of their respective percentage of Shares).

Art. 19. Dissolution and liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) who are named by the meeting of shareholders and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and the provisions which are set forth in Article 8.6 above.

Art. 21. Governing law. All matters which are not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Art. 22. Certain Definitions. The following words and expressions shall have the meaning given to them below:

« **Business Day** » means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorised to close in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) or in the City of Milan (Italy).

« **Control** » expressions, a company and/or a person shall be deemed to Control another entity if it possesses, directly or indirectly, also by means of shareholders' agreements or otherwise: (i) more than the 50% of the voting rights to be exercised in the ordinary shareholders' meeting of such entity; or (ii) any portion of the voting rights, provided that this «Control» participation allows the holder to appoint directly or expressions, indirectly the majority of the members of the board of directors of such entity; or (in) the power to direct or cause the direction of the management and policies of such entity; or (iv) the power to exercise a dominant influence on such entity by virtue of specific contractual bonds or relationships; and «Controlling», «Controlled» shall be construed accordingly)

« **Fund** » means «UNO - FONDO SVILUPPO - Fondo Comune di Investimento Immobiliare Speculativo di Tipo Chiuso», which is managed by the company ZERO SOCIETÀ DI GESTIONE DEL RISPARMIO S.p.A.

« **IRR** » means the annualised discount rate that, when applied in the Company, produces a net present value of zero, having adopted the convention of designating Outflows (as below defined) from the Company as the positive and Inflows (as below defined) to the Company as negative. «Inflows» to the Company will include all shareholders' capital cash contributions, including the paid deposits, in the form of common equity, shareholders debt and loan stock and/or other financial instruments used by the Parties to fund the Company to the extent all of the above are in performance of (i) the commitment as per the initial business plan, or (ii) any other call or contribution agreed by the Parties (the «Inflows»). «Outflows» from the Company will include, without limitation, interest on shareholders debt and loan stock, redemption of the shareholders debt and loan stock, dividends on equity and any cash distributions related to other financial instruments used by the shareholders to fund the Company net of any taxes applicable to the Company other than any withholding tax levied on any distribution to the extent all of the above are in connection with Inflows (the «Outflows»).

«Transfer» means any voluntary or forced action, whether paid or free of charge, specific or general, undertaken in any form (including via fiduciary registration), and/or any deed leading directly or indirectly to the results of the transfer (in the broadest possible sense, including assignment, trade, or sale for any reason), the establishment and/or the sale to other shareholders or to third parties of the ownership rights and/or real rights (including rights for use and pledge).

Transitional dispositions

1. The first accounting year of the corporation shall begin today and end on December 31st, 2008.
2. The first ordinary general assembly will be held in 2009.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Shareholder: CADMO S.A.	Number of shares
- fifteen thousand seven hundred fifty four class A shares	15,754
- fifteen thousand two hundred forty six class B shares	15,246
Total	31,000

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the corporation.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand eight hundred euros (3,800.- EUR).

General Meeting of shareholders

The above named company, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at five and the number of the statutory auditors at one.

2. Are appointed as directors:

- Mr Michele Canepa, private employee, born on November 23, 1972 in Genoa, Italy and remaining professionally with 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

- Mr Riccardo Moraldi, private employee, born on May 13 1966 in Milan, Italy and remaining professionally with 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

- Mr Marc Koeune, économiste, born on October 4, 1969 in Luxembourg and remaining professionally with L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,

- Mr Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, born on December 2, 1943 in Esch sur Alzette, Luxembourg and remaining professionally with L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

- Mr Francesco Marotta, private employee, born on Novembre 22, 1955 à Avola, Italy remaining professionally with CH-6900 Lugano, Via Campo Marzio, 1.

3. Is appointed as President of the board of directors Mr Michele Canepa, prenamed;

4. Has been appointed statutory auditor:

- The company GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., having its registered office with L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. B 68.731

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end after the annual general meeting in 2013.

6. The address of the Corporation is set at 38, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quatre décembre;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société CADMO S.A., société anonyme avec siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie

Ici représentée par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 3 décembre 2007.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente par les souscripteurs et toutes autres personnes qui deviendront actionnaires une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de VALADON SA (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit aux Articles 8.6 et 20 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, tant par l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, d'obligations convertibles en actions et certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital. Le capital social souscrit et émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en quinze mille sept cent cinquante-quatre (15.754) actions de classes A et quinze mille deux cent quarante-six (15.246) actions de classe B (les actions de classe A et les actions de classe B sont ci-après définies collectivement comme les «Actions») d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social autorisé de la Société est fixé à six millions d'euros (6.000.000,- EUR) divisé en six millions (6.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à émettre des actions et à augmenter le capital social de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé, et ce, pendant une période qui se termine cinq années après la date de constitution pour les personnes exerçant leurs droits dans le cadre des plans d'option d'achat d'actions ou de cession d'actions créés par la Société.

Il peut également supprimer les droits de préemption des actionnaires existants en rapport avec cette émission d'actions uniquement si ce plan d'option d'achat ou de cession des actions a été approuvé par une assemblée des actionnaires.

Au regard des paragraphes précédents, le conseil d'administration ou son/ses délégué(s) dûment désigné(s) par le conseil peut de temps en temps émettre des titres dans les limites du total autorisé et ceci dans les termes et conditions, en ce compris le prix d'émission, dans le respect de la décision du conseil ou de son/ses délégué(s).

Dans le cas d'un capital autorisé supplémentaire, le porteur d'actions jouira d'un droit de préemption en proportion des titres émis sauf décision contraire de l'assemblée générale des actionnaires.

Toute augmentation de capitale dans les limites du capital autorisé doit être validé par un acte notarié sur demande du conseil d'administration ou de son/ses délégué(s) moyennant présentation des documents en établissant la souscription et les paiements.

Cette autorisation peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

La réalisation du capital autorisé a lieu par la création et l'émission de nouvelles actions à valeur nominale, qui bénéficient des mêmes droits que les actions anciennes.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 6. Actions, Registre des actionnaires. Les actions seront émises uniquement sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable propriétaire de ces actions.

Sur demande, des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le conseil d'administration détermine la forme de délivrance de ces certificats et les légendes et les numéros d'identification qu'ils contiennent. Ces certificats doivent être signés par deux administrateurs de la Société ou par un délégué du conseil d'administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, il est demandé aux personnes réclamant la propriété de l'action de nommer une personne comme étant le propriétaire de l'action. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard seul propriétaire.

Art. 7. Cession d'actions et restrictions de la cession.

7.1 Période d'inaliénabilité

A l'exception des dispositions prévues aux Articles 7.2. et 11.6.2. ci-après, aucun actionnaire n'est autorisé, pendant une période de 3 (trois) années à partir du quatre décembre 2007, à transférer ses actions au profit de tout tiers, pour n'importe quel but ou raison que ce soit.

7.2 Cession permise

Indépendamment des dispositions de l'Article 7.1, un actionnaire peut transférer l'ensemble des actions (et pas seulement une partie) de sa participation dans la Société en faveur d'une société qu'elle contrôle ou d'une société qui la contrôle, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'Article 2359 du Code civil italien (ci-après dénommé l'«Affilié») pour autant que les conditions suivantes soient satisfaites:

(iv) un actionnaire peut transférer à un Affilié uniquement l'ensemble de ses actions et non pas une partie d'entre-elles;

(v) cette cession n'annonce pas une cession en faveur de tiers, qui soit en violation avec les dispositions des présents statuts;

(vi) le cessionnaire approuve tout pacte d'actionnaires et/ou contrat de fonds pouvant exister de temps à autre, pour autant que la société concernée s'engage à transférer de nouveau au cédant toutes les actions transférées, dans le cas où cette société cesse d'être un Affilié.

7.3 Droits de préemption

Sans préjudice des dispositions de l'Article 7.1 et à l'exception de n'importe quelle cession permise telle qu'exposée au sens de l'Article 7.2 ci-dessus, toute cession d'actions, autre qu'une cession permise par les présents statuts, sera soumise à un droit de préemption en faveur des actionnaires selon les modalités fixées dans les présentes (ci-après dénommé le «Droit de préemption»).

Dans le cas où un actionnaire (ci-après dénommé le «Détenteur») souhaite céder l'ensemble ou une partie de ses actions à un tiers, le Détenteur cédant doit d'abord notifier aux autres actionnaires (les «Détenteurs non cédants»), au moyen d'un avis écrit envoyé par recommandé avec accusé de réception, (et copie adressée au Président du conseil d'administration) l'intention de cette cession (ci-après dénommée l'«Avis de cession») en précisant:

(i) le nom et l'adresse du cessionnaire proposé (le «Cessionnaire proposé»),

(ii) le nombre d'actions à céder (les «Actions offertes»);

(iii) le prix, le paiement et toutes les autres conditions selon lesquelles la cession envisagée des actions offertes doit avoir lieu (le «Prix offert»);

(iv) toute représentation et garantie que le Détenteur cédant doit fournir; et

(v) toute autre information utile, en ce inclus une copie du contrat de cession proposé ou de tout autre acte pertinent.

Les Détenteurs non cédants disposent de 30 (trente) jours à partir de la date de réception de l'avis de cession pour envoyer un avis au Détenteur cédant, et à titre informatif uniquement, aux autres Détenteurs non cédants et au Président du conseil d'administration, en indiquant qu'il exerce son Droit de préemption sans condition (ci-après dénommé l'«Avis de levée»). Le Droit de préemption est exercé pour toutes les actions offertes selon les conditions décrites dans l'avis de cession.

Si plus d'un actionnaire non cédant exerce son droit de préemption, les actions offertes sont allouées à ces actionnaires non cédants selon la part respective de participation dont ils disposent dans le capital social de la société.

Si le prix ou la part du prix fixé dans l'avis de cession n'est pas effectué en liquide et que les parties à la cession ne sont pas d'accord sur le prix, la valeur des actions est déterminée par une firme d'audit qui sera désignée parmi ce qu'il convient d'appeler «Les Quatre Grands». Si aucun accord n'est possible quant au choix de la firme d'audit, c'est un conseil d'arbitres composé de trois (3) arbitres nommés conformément aux règles de la Chambre de Commerce du Luxembourg qui devra prendre la décision. La firme d'audit ainsi désignée devra déterminer la valeur de marché des actions sur la base des critères habituellement utilisés dans la pratique pour évaluer les participations.

7.4 Généralités

Toute cession d'actions ayant lieu en violation avec la disposition précédente n'est pas reconnue par la Société et par aucun de ses actionnaires, et elle ne sera pas effective vis-à-vis d'eux.

Les cessions d'actions nominatives qui sont effectuées au sens des dispositions précédemment mentionnées seront rendues effectives par une déclaration de cession à inscrire dans le registre des actionnaires. Elles devront être datées et signées par le Cédant et le Cessionnaire ou par leurs représentants dûment autorisés. Ces dispositions s'appliquent pour autant que la Société accepte et introduise dans le registre toute cession réalisée en conformité avec les dispositions mentionnées ci-avant, sur la base de la correspondance ou d'autres documents enregistrant le contrat entre le Cédant et le Cessionnaire, et pour autant que la Société refuse d'inscrire toute cession effectuée en violation avec n'importe laquelle des restrictions pouvant exister de temps en temps.

Art. 8. Assemblées des actionnaires.

8.1 Généralités

L'assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier tous les actes en rapport avec les opérations de la Société.

8.2 Avis d'assemblée

Les dispositions légales régissent la période de notification requise pour les assemblées d'actionnaires de la Société, sous réserve de dispositions contraires établies dans les présentes.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et qu'ils déclarent avoir reçu au préalable la notification de l'ordre du jour de l'assemblée, alors cette dernière peut avoir lieu sans nécessité de notification ou de publication préalable.

8.3 Quorum des assemblées générales

Toute assemblée générale est dûment constituée par la présence d'actionnaires qui représentent au minimum 50% du capital de la Société.

8.4 Vote

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie une autre personne comme mandataire afin d'agir en son nom. Cette désignation peut également se faire au moyen d'une transmission électronique pour autant qu'il soit permis d'en établir l'authenticité.

Chaque actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires au moyen d'une vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une telle participation, ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne ou la tenue d'une assemblée en personne.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée des actionnaires sont prises à la majorité simple des votes (les votes blancs ou non valables n'étant pas pris en compte).

8.5 Bureau de l'Assemblée

L'assemblée des actionnaires est présidée par le Président du conseil d'administration.

Le Président nomme un secrétaire. Des scrutateurs sont nommés uniquement sur demande d'un actionnaire présent à l'assemblée ou de son mandataire.

8.6 Majorités particulières

Les décisions portant sur les matières suivantes, ou s'y rapportant pour le moins, exigent un vote favorable de la majorité d'au moins 60% du capital social représenté (sauf le cas où la loi applicable exige une majorité plus élevée, il est entendu que dans un tel cas la majorité plus élevée sera appliquée):

- (vi) toute modification apportée aux Statuts (à l'exclusion de la disposition de l'Art. 5);
- (vii) l'approbation de transactions extraordinaires (fusions, scissions, etc.);
- (viii) la fixation des compensations à payer aux membres du conseil d'administration;
- (ix) l'approbation de transactions qui entraînent ou risquent d'entraîner la cession (telle que définie ci-après) de la Société;
- (x) la délégation de responsabilités professionnelles à des conseillers, prestataires de service d'infogérance, prestataires de services, dont le montant unitaire en termes de dépenses s'élève à plus de cinquante mille (50.000,- EUR) euros et dont les dépenses annuelles globales dépassent le montant de cinquante mille (50.000,- EUR) euros.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 22 du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un «jour ouvrable bancaire» (tel que défini ci-après) à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier «jour ouvrable bancaire» suivant (tel que défini ci-après). L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq membres qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle, à la majorité simple des votes des actions représentées, pour une période de 6 (six) ans, conformément aux dispositions établies ci-après, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Si aucune condition n'est fixée dans la décision y relative, les administrateurs désignés sont alors nommés pour une période de six ans. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs sont désignés comme suit:

- (iii) trois membres par l'assemblée des actionnaires à partir d'une liste de noms proposés par le(s) détenteur(s) d'actions de classe A;
- (iv) deux membres par l'assemblée des actionnaires à partir d'une liste de noms proposés par le(s) détenteur(s) d'actions de classe A.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire, conformément aux dispositions ci-dessus, par voie de cooptation à la majorité des votes, un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires, pour autant que la désignation ait lieu conformément au paragraphe 3 ou 4 (le cas échéant) de l'Article 10, selon la classe d'administrateur concernée par le poste vacant.

Si aucune proposition de nomination n'a lieu conformément aux dispositions du paragraphe 3 ou 4 (le cas échéant) du présent Article, alors le conseil d'administration est valablement constitué par les administrateurs désignés par les actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du conseil.

11.1 Président du conseil

Le Président du conseil d'administration sera choisi parmi les administrateurs désignés sur proposition du/des détenteur(s) des actions de classe A. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un vice-président et également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de conserver les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion

Le Président présidera toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents ou des représentés à cette réunion un autre président pro tempore pour ces réunions.

11.2 Avis des réunions

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 3 (trois) jours ouvrables bancaires avant l'heure prévue pour la réunion, sauf:

(i) lorsqu'une réunion est ajournée en cas de quorum non atteint, auquel cas la réunion sera ajournée dans les cinq jours ouvrables bancaires; et

(ii) dans des circonstances d'urgence, à la majorité des administrateurs, auquel cas 1 (un) jour ouvrable bancaire suffit avant l'avis et auquel cas la nature de ces circonstances doit être mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une réunion peut avoir lieu au pied levé et/ou aucune convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.3 Mandataires

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique, un autre administrateur comme son mandataire afin d'agir en son nom.

11.4 Quorum

11.4.1 Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente au moment où la réunion traite les activités incriminées et si elle reste présente durant la transaction de ces activités.

11.4.2 Le quorum nécessaire pour la transaction des activités du conseil d'administration est la présence (tant en personne que s'agissant du mandataire) de la majorité des administrateurs.

11.4.3 Dans le cas où ce quorum n'est pas atteint à une réunion, alors la réunion en question est ajournée de 5 (cinq) jours ouvrables bancaires.

11.5 Vote

11.5.1 Dans le cadre d'une résolution à prendre au cours d'une réunion du conseil d'administration, à propos d'un des sujets suivants, il convient d'obtenir l'approbation d'au moins un administrateur nommé sur proposition du/des détenteur(s) d'actions de classe B:

(i) l'approbation et/ou les changements apportés au plan d'affaires et/ou au budget de la Société; l'approbation des transactions non mentionnées dans le plan d'affaires;

(ii) toute proposition relative à l'affectation des réserves disponibles;

(iii) la fixation et l'affectation de compensation en faveur d'administrateurs occupant des postes particuliers;

(iv) l'achat/la cession de participations et l'achat/la cession/la location d'entreprises existantes, l'établissement de joint ventures et la définition d'alliances stratégiques, la cession de biens instrumentaires dont la valeur dépasserait la somme de cinquante mille (50.000,- EUR) euros;

(v) la nomination et la révocation de participant à la réunion des participants du fonds qui sont désignés par la Société;

(vi) instructions à donner au participant à la réunion des participants du fonds qui sont désignés par la Société (sans préjudice des droits et des responsabilités incombant au participant concerné dans le cadre de dispositions légales ou de réglementations), à propos des sujets suivants:

(a) décisions à prendre à la réunion des participants du fonds pour ce qui concerne les matières visées à l'Article 20, point 8 du Règlement du Fonds;

(b) la nomination ou la destitution du comité consultatif du Fonds;

(c) détermination et limitation des pouvoirs des membres du comité consultatif du Fonds;

(vii) l'annulation ou la modification des pouvoirs conférés à l'administrateur délégué de la Société;

(viii) l'approbation du financement ou du refinancement de transactions, en ce inclus l'émission d'obligations;

(ix) l'exécution de résolutions d'actionnaires requérant une majorité particulière, tel que prévu dans le cadre de l'Article 8.6 ci-dessus;

(x) toute augmentation du capital social telle que réglementée par l'Article. 5 des présents Statuts.

11.5.2 Toutes les autres questions survenant lors de réunions du conseil d'administration devront être décidées par un vote favorable de plus de 50 pour cent des voix.

11.5.3 Pour chaque résolution, chaque administrateur a droit à une voix et, en cas d'égalité de voix, aucune personne, en ce compris le Président, mais sans aucune restriction, ne dispose de seconde voix ou de voix prépondérante.

11.5.4 Les abstentions ne sont pas considérées comme un vote.

11.6 Blocage et option d'achat

11.6.1. Une décision de blocage (ci-après dénommée le «Blocage») est représentée par un échec au moment de trouver un accord:

(i) dans le cas où le conseil d'administration ne parvient pas à trouver un accord durant plus de deux réunions consécutives sur des questions qui font l'objet d'un vote à la majorité qualifiée (telles que reprises à l'Article 11.5.1 ci-dessus);
ou

(ii) dans le cas où les actionnaires ne parviennent pas à trouver un accord (pour n'importe quelle raison, dont par exemple le fait de ne pas réunir le quorum requis ou de ne pas obtenir le vote favorable des détenteurs d'actions de classe B) durant plus de deux assemblées consécutives sur des questions qui font l'objet d'un vote à la majorité qualifiée des actionnaires et dans tous les cas lorsque le vote favorable des actions de classe B n'est pas obtenu.

Une fois le blocage déclaré, une période appropriée de négociation avec tentative de conciliation peut être poursuivie ensuite pendant une période maximale de 30 (trente) jours à compter de l'événement qui a entraîné le blocage. Si aucun accord n'est conclu à la fin de la période de conciliation et que douze mois se sont écoulés à partir du quatre décembre 2007, les détenteurs des actions de classe A peuvent exercer leur option d'achat (comme défini à l'Article 11.6.2. ci-dessous), pour autant que dans l'intervalle, ils aient exprimé leur propre vote en faveur de la décision avancée par les organes de la société qui ont été désignés par le(s) détenteur(s) des actions de classe B.

11.6.2. A l'exception des dispositions relatives au Blocage visé à l'Article 7.1., le(s) détenteur(s) d'actions de classe A a/ont le droit de demander au(x) détenteur(s) d'actions de classe B d'acheter toutes les actions de classe A qu'il(s) détiennent dans la Société (ci-après dénommée l'«Option de vente») et le(s) détenteur(s) d'actions de classe B auront donc l'obligation d'acheter ces actions de classe A, à un prix augmenté d'un intéressement différé qui prévoit un taux interne de rendement (TIR) de 5% (en ce inclus les dividendes, les distributions, les intérêts, les prêts, qui ont déjà été reçus à la date à laquelle l'Option de vente est exercée). Il est donc entendu que dans tous les cas de blocage, tels que prévus à l'Article 11.6.1., ce droit d'option de vente sera uniquement exercé à partir du douzième mois à compter du quatre décembre 2007.

11.6.3. Dans le cas où le(s) détenteur(s) d'actions de classe A n'a/ont pas l'intention d'exercer son/leur droit d'option de vente (et où la conciliation relative au blocage, telle que visée à l'Article 11.6.1. n'a pas eu lieu), alors les détenteurs d'actions de classe A ou les administrateurs désignés sur proposition des détenteurs d'actions de classe A (le cas échéant) sont contraints d'adopter la décision qui a bloqué le processus conformément à l'indication de(s) détenteur(s) d'actions de classe B ou les administrateurs désignés sur proposition des détenteurs d'actions de classe B pour autant que la décision à prendre soit une décision faisant partie des compétences du conseil d'administration, une telle décision étant à prendre dans l'intérêt de la compagnie.

11.7 Conflit d'intérêts

Dans le cas où un administrateur de la Société a un conflit d'intérêts concernant une affaire soumise à l'approbation du conseil d'administration, qui entre en conflit avec l'intérêt de la Société (autre qu'un intérêt découlant de ses fonctions d'administrateur, de membre de la direction ou d'employé au sein de la partie contractant avec la Société), et sauf si la décision du conseil d'administration se rapporte à des opérations en cours qui ont lieu dans des conditions normales, alors cet administrateur révèle cet intérêt au conseil d'administration et il ne sera pas pris en compte ou ne votera pas dans le cadre de ces transactions. Ce conflit d'intérêts de l'administrateur sera communiqué à l'assemblée générale des actionnaires suivantes.

11.8 Réunions par conférence téléphonique

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion d'être mutuellement entendues et de pouvoir également communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à une réunion du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion.

11.9 Résolutions par écrit

Le conseil d'administration peut adopter des résolutions à l'unanimité sur un ou plusieurs documents similaires grâce à des moyens circulaires. Il peut exprimer son avis par écrit, par télécopie, câble, télégramme, télex, ou par tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité constituera le procès-verbal, et ainsi la preuve de la résolution.

Art. 12. Procès-verbal des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président, ou en son absence, par le Président pro tempore qui a présidé la réunion.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, susceptibles d'être produits au cours d'une procédure judiciaire ou autre, seront signés par le Président, par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'Administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société pour la gestion de ces affaires, à n'importe quel(s) membre(s) du conseil d'administration, à la condition que l'administrateur délégué soit nommé parmi les administrateurs désignés sur proposition de(s) détenteur(s) d'actions de classe B.

Le conseil d'administration peut également établir des comités (en ce inclus mais sans restriction aucune un comité exécutif) et une équipe de direction (comprenant entre autre un directeur général, un directeur d'exploitation et un directeur administratif-financier), qui délibèrent selon des conditions qui seront établies par le conseil d'administration. Il peut également conférer tous les pouvoirs et des mandats spéciaux à certaines personnes qui doivent être des administrateurs, nommer et révoquer tous les membres de la direction et les employés, et fixer leurs émoluments respectifs.

Art. 14. Indemnisation des administrateurs. Tout administrateur ou membre de la direction de la Société, ancien ou actuel, sera indemnisé par la Société dans la mesure la plus étendue qui soit permise par la loi, contre toute responsabilité et toutes dépenses qu'il doit raisonnablement encourir ou payer dans le cadre d'une éventuelle plainte, action, poursuite ou procédure dans laquelle il est concerné en tant que partie ou autrement en vertu du fait d'être ou d'avoir été un administrateur ou membre de la direction, et contre tout montant qu'il doit encourir ou payer pour l'arrangement qui en découle, sous réserve de l'accord conclu avec la Société par rapport aux conditions de cet arrangement.

Les mots «plainte», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliquent à toutes les réclamations, plaintes, poursuites ou procédures (civiles, pénales ou encore incluant les procédures d'appels) qui sont réelles ou risquent de se présenter, et les mots «responsabilité» et «dépenses» incluent sans restriction, les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en guise d'arrangement, sous réserve de l'accord de la Société par rapport à cet arrangement, et aux autres responsabilités.

Aucune indemnisation ne sera octroyée à un administrateur ou à un membre de la direction:

(i) pour toute responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en cas d'imprudence volontaire, de mauvaise foi, de négligence grossière ou d'indifférence totale dans l'exécution de ses fonctions et obligations;

(ii) concernant toute autre matière pour laquelle il sera finalement jugé, pour ne pas avoir agi en bonne foi et dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas d'arrangement, à moins qu'il n'ait été déterminé clairement que d'après les conditions de cet arrangement, l'administrateur ou le membre de la direction n'a pas agi avec imprudence volontaire, mauvaise foi, négligence grossière ou indifférence totale dans l'exécution de ses fonctions et obligations.

Le droit d'indemnisation tel qu'il découle des présentes sera facultatif et n'affectera pas d'autres droits auxquels tout administrateur ou membre de la direction peut avoir droit maintenant ou par la suite. Ce droit d'indemnisation subsiste pour une personne qui a cessé d'être administrateur ou membre de la direction et restera en vigueur au profit des héritiers, des exécuteurs testamentaires et des administrateurs de cette personne. Rien qui ne soit contenu dans les présentes n'affecte les droits d'indemnisation auxquels le personnel, en ce inclus les administrateurs et les membres de la direction, a droit en vertu d'un contrat ou autrement dans le cadre de la loi.

Les dépenses liées à la préparation et à la représentation d'une défense en cas de plainte, d'action, de poursuite ou de procédure du type qui est décrit dans le présent Article, seront avancées par la Société avant le règlement définitif en découlant, dès réception d'un engagement convenable de ou au nom de l'administrateur ou du membre de la direction, de rembourser ce montant sur demande s'il s'avère finalement qu'il n'a pas droit à cette indemnisation dans le cadre du présent Article 14.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur sauf décision contraire du conseil d'administration ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs commissaires qui sont nommés par le conseil d'administration pour une durée n'excédant pas six ans.

Art. 17. Exercice fiscal. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le détenteur d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs.

Les bénéfices seront distribués selon une base disproportionnée entre les détenteurs d'actions de classe A et les détenteurs d'actions de classe B. En particulier, les détenteurs d'actions de classe A et les détenteurs d'actions de classe B auront le droit de recevoir un dividende préférentiel (ci-après dénommé la «dividende préférentiel») liée au TIR obtenu par la Société, qui est calculé sur la base des seuils suivants:

(ii) le détenteur d'actions de classe B a droit à recevoir un dividende préférentiel sur la base des seuils progressifs marginaux suivants:

- Seuil I: $TIR \leq 5\%$: Promotion = 0 (c.-à-d. des bénéfices proportionnels);

- Seuil II: $5\% < TIR \leq 7\%$: dividende préférentiel = 20% de tous les dividendes distribués et/ou réserves et/ou intérêts et/ou prêts et/ou liquidités distribués en rapport avec d'autres instruments financiers utilisés par les actionnaires pour financer la Société (ci-après dénommés les «Dividendes»);

- Seuil III: $7\% < TIR \leq 9\%$: dividende préférentiel = 40% de l'ensemble des dividendes;

- Seuil IV: $9\% < TIR \leq 11\%$: dividende préférentiel 60% de l'ensemble des dividendes;

- Seuil V: $TIR > 11\%$: dividende préférentiel = 80% de l'ensemble des dividendes.

(ii) tout autre dividende excédant les montants précisés dans les dispositions du point (i) ci-dessus sera distribué sur une base proportionnelle entre les détenteurs d'action de classe A et les détenteurs d'action de classe B (sur la base du pourcentage respectif qu'ils détiennent).

Art. 19. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise et les dispositions prévues à l'Article 8.6 ci-dessus.

Art. 21. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 22. Définitions. Les mots et expressions suivants ont la signification qui leur est donnée ci-dessous:

« **Jour ouvrable bancaire** » Désigne les jours civils autres que les samedis, dimanches et autres jours pendant lesquels les institutions de crédit peuvent fermer dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) ou dans la ville de Milan (Italie).

« **Fonds** » désigne «UNO - FONDO SVILUPPO - Fondo Comune di Investimento Immobiliare Speculativo di Tipo Chiuso», qui est géré par la Société ZERO SOCIETÀ DI GESTIONE DEL RISPARMIO S.p.A.

« **TIR** » désigne le taux d'actualisation annualisé qui, lorsqu'il est appliqué à la Société, produit une valeur nette actuelle de zéro. Il est adopté sur la base de la convention qui désigne les Sorties de fonds (définies ci-dessous) de la Société comme positives et les Rentrées de fonds (définies ci-dessous) en faveur de la Société comme négatives. Les «Rentrées de fonds» en faveur de la Société englobent toutes les contributions en liquide du capital des actionnaires, dont les dépôts payés, sous la forme d'action ordinaire, la dette des actionnaires et le capital emprunté et/ou d'autres instruments financiers utilisés par les Parties pour financer la Société dans la mesure où tout ce qui précède réalise (i) l'engagement défini lors du plan d'affaires initial, ou (ii) tout autre appel ou contribution accepté(e) par les Parties (les «Rentrées de fonds»). Les «Sorties de fonds» de la Société incluent, mais sans aucune restriction, les intérêts prélevés sur la dette des actionnaires et le capital emprunté, le rachat de la dette des actionnaires et du capital emprunté, les dividendes sur les titres et toute contribution en liquide liée aux autres instruments financiers utilisés par les actionnaires pour financer la société après imposition, qui s'applique à la Société mais qui diffère de l'impôt à la source grevé sur n'importe quelle distribution, dans la mesure où tout ce qui précède est en rapport avec les Rentrées de fonds (les «Sorties de fonds»).

« **Cession** » désigne toute action volontaire ou forcée, tant payée que gratuite, particulière que générale, entreprise sous n'importe quelle forme (en ce inclus l'inscription fiduciaire), et/ou tout acte menant directement ou indirectement aux résultats de la cession (ou transfert) (dans le sens le plus large possible, en ce inclus l'affectation, la négociation ou la

vente pour n'importe quelle raison), l'établissement et/ou la vente à d'autres actionnaires ou à des tiers des droits de propriété et/ou de droits réels (en ce inclus les droits d'utilisation et de nantissement).

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

La société de droit luxembourgeois CADMO S.A., prédésignée,	
- quinze mille sept cent cinquante quatre actions de classe A	15.754
- quinze mille deux cent quarante six actions de classe B	15.246
Total: trente et un mille actions	31.000

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa

Constitution s'élève approximativement à la somme de trois mille huit cents euros (3.800,- EUR).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né le 23 novembre 1972 à Gênes, Italie et demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
 - Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né le 13 mai 1966 à Milan, Italie et demeurant professionnellement à L-1015 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie,
 - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau,
 - Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch sur Alzette, Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
 - Monsieur Francesco Marotta, employé privé, né le 22 novembre 1955 à Avola, Italie et demeurant à CH-6900 Lugano, Via Campo Marzio, 1.
- 3.- Est nommé Président du conseil d'administration Monsieur Michèle Canepa, prédit;
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
 - La société anonyme GLOBAL TRUST ADVISORS S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie, R.C.S. B 68.731.
- 5.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 6.- Le siège social est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wesquy, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15354. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 11 décembre 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2008002466/209/940.

(070173919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Quadrolux Transport G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.028.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002331/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05822. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Main Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Pour SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 RED LUXEMBOURG MAIN BUILDING S.à r.l.

EXPERTA LUXEMBOURG

L. Heck / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2008002425/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03854. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Élégance, Société Anonyme.

Siège social: L-5823 Fentange, 54, Op der Sterz.

R.C.S. Luxembourg B 96.438.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002337/3071/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05906. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

KiVif S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6180 Gonderange, 37, rue de Wormeldange.

R.C.S. Luxembourg B 76.052.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002338/4595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05852. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Vertbois Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.700.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.973.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002409/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03692. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Luxembourg Chassis Montages S.à.r.l. en abrégé L.C.M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 12, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 110.125.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002335/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05832. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Spillwollek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3943 Mondercange, 10, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 112.799.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002332/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Echo-Mat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 114.661.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002333/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05830. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

**MRP Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Williams Lake S.à r.l.).**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.867.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002481/5770/13.

(070174218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

BIOPHARMAinvest Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 134.400.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eleventh of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul Hencks, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared:

Prince Michael von Liechtenstein, Président & CEO de société, and having his professional address at FL-9490 Vaduz,
Herrengasse 21,

here represented by Mr Claude Faber, licencié en sciences économiques, residing professionally at L-2450 Luxembourg,
15, boulevard Roosevelt,

by virtue of a proxy, given in Vaduz, on the 14th of November 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be
filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of
incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which it declares organised and the articles
of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who
may become partners in future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the
«Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies as amended
(hereinafter the «Law»), as well as by these articles of incorporation (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the rendering, in its capacity as general partner, of advisory, management and
administrative services to companies investing their assets directly or indirectly in securities and other assets..

The Company may in addition take any measure, as well as carry out any commercial, industrial or financial operation
which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company is named BIOPHARMAinvest MANAGEMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be
transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its
partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The registered office may be transferred
within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

B. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at fifteen thousand Euro (15,000.00 €) represented by six hundred (600) shares
(the «Shares»), with a par value of twenty five Euro (25.00 €) each.

Art. 7. The capital may be modified at any time by a decision of the general meeting pursuant to art. 18 hereof.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's net assets in direct proportion to the number of Shares in
existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 10. Any inter vivos transfer of Shares to a new partner is subject to the unanimous approval of the general meeting.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the unanimous approval of the general meeting.. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, the surviving spouse or any other legal successor.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by at least one manager, who need not be partner. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The managers are appointed by the partners which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to the managers in written or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four (24) hours in advance of the hour foreseen for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail or any such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at time and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, facsimile or e-mail or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth here above. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers which was duly convened and held. Such decisions can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

In dealing with third parties, the manager, or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or by the members of the board of managers according to their power such as determined.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions or general meetings of partners irrespective of the number of Shares he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions of partners or resolutions of partners' meetings are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the Shares. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by unanimous approval of the partners' meeting.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the partners' meeting pursuant to the provisions of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year. The first financial year of the Company will begin upon the constitution of the Company and end on December 31, 2008.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts of the Company are established by the manager or by the board of manager. Each partner may inspect such accounts at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital. The balance of the net profit may be distributed to the partners in proportion of their shareholding in the Company.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion of their shareholding in the Company.

Art. 24. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law

Art. 25. The company commits to insuring each manager against losses, damages or expenses brought about by any legal action or trial for which he/she could be held responsible in his/her present or past quality as manager of the company, except in the case where through a similar action or trial, he/she is found guilty of grave negligence or intentional bad management.

Subscription and payment

The six hundred (600) shares have been subscribed by Prince Michael von Liechtenstein, aforementioned.

All the Shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately at one thousand seven hundred Euros (EUR 1,700.00).

Resolutions of the sole shareholder

The aforementioned person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15, boulevard Roosevelt, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed manager of the Company for an indefinite period:
 - Prince Michael von Liechtenstein, Président & CEO de société, born in Liechtenstein, on the 10th of October 1951, and having his professional address at FL-9490 Vaduz, Herrengasse 21.
 - Mr Claude Faber, licencié en sciences économiques, born in Luxembourg, on the 20th of December 1956 and having his professional address at L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
 - Mr. Didier Kirsch, expert-comptable, born in Thionville/France, on the 9th of February 1964 and having his professional address at L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

They will form a board of managers. According to art. 11 of these Articles, Prinz Michael von Liechtenstein is appointed Chairman of the board of managers. The company is engaged by the join signature of two manages.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

This document having been read to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Follows the French translation:

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Le Prince Michael de Liechtenstein, Président & CEO de société, et ayant pour adresse professionnelle FL-9490 Vaduz, Herrengasse 21,

ici représentée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Vaduz, le 14 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (ci-après la «Loi»), telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet de fournir, en sa qualité d'associé, des conseils, de gestion et d'administration des services aux entreprises qui investissent leurs actifs, directement ou indirectement, dans les valeurs mobilières et d'autres actifs.

La Société pourra en outre, prendre toute mesure, ainsi que réaliser toute opération de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de BIOPHARMAinvest MANAGEMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés délibérant d'une manière appropriée pour modifier cet article. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quinze mille Euros (15.000,00 €) représenté par six cents (600) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,00 €) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'assemblée générale conformément à l'Art. 18 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif net de la société proportionnellement aux parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés et rendu à l'unanimité.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale à l'unanimité par les associés survivants. Dans ce dernier cas ce-

pendant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un gérant au moins, qui n'a pas besoin d'être associé. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans motif.

Le Conseil de gérance peut choisir parmi ses membres, un président. Le Conseil de gérance se réunit sur convocation du président, ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les réunions/assemblées des associés et du Conseil de gérance. Toutefois, en son absence, les associés ou les gérants peuvent désigner un autre gérant comme président pro tempore par vote à la majorité des associés ou gérants présent à la réunion/assemblée.

La convocation d'une réunion du Conseil de gérance doit être faite par écrit, ou par courrier électronique, ou par télécopie ou par tout autre moyen permettant d'attester cette convocation, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Cette convocation peut être supprimée par consentement écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique ou tout autre moyen électronique attestant le consentement de chaque gérant. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues en temps et places prescrits par un calendrier préalablement adopté par résolution du Conseil de gérance.

Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion de ce conseil de gérance ou dans le cas de résolutions approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil de gérance.

Tout gérant peut être représenté par un autre gérant afin d'intervenir à toute réunion du Conseil de gérance, au moyen d'une procuration écrite ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique ou par tout autre moyen électronique permettant d'attester cette procuration.

Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil de gérance par conférence-call, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes qui participent à la réunion de s'entendre. La participation à une telle réunion est équivalente à une réunion qui se déroulerait physiquement.

Le Conseil de gérance peut valablement délibérer ou agir que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée au Conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président du Conseil de gérance est prépondérante.

Un Conseil de gérance dûment convoqué peut se tenir par téléphone ou par vidéoconférence avec les conditions de quorum et de majorité énoncés ci-dessus. Les résolutions prises seront validées par la signature des procès-verbaux qui circuleront entre les gérants qui auront participé au Conseil de gérance qui se sera tenu. Ces décisions pourront être énoncées dans un seul document ou bien dans plusieurs documents distincts mais ayant le même contenu et chacun signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie de circulaire, dès lors qu'elles sont approuvées par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen électronique permettant d'obtenir l'avis des gérants. L'ensemble constituera les procès-verbaux témoignant de la résolution.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance sont signés par le président du Conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un ou des gérants membre du Conseil de gérance en fonction de leurs pouvoirs tels que déterminés.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives ou demander la réunion des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ou les résolutions des assemblées générales d'associées ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les modifications statutaires ne sont valables qu'à l'unanimité des parts présentes ou représentées à l'assemblée.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés, conformément aux dispositions de la loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés par le gérant ou le Conseil de gérance. Chaque associé peut vérifier ces comptes au siège de la société.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du profit net pourra être distribué aux actionnaires proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent dans la société.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société ne peut être dissoute en raison de la mort, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un seul associé ou de l'un des associés.

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi.

Art. 25. La société s'engage à indemniser tout gérant des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente de gérant de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Souscription et libération

Le Prince Michael de Liechtenstein, prénommé, a souscrit les six cents (600) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille Euros (15.000,00 €) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents Euros (1.700,00 €).

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 15, boulevard Roosevelt, L-2449 Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Le Prince Michael de Liechtenstein, Président & CEO de société, né à Liechtenstein, le 10 octobre 1951 et ayant pour adresse professionnelle FL-9490 Vaduz, Herrengasse 21.

- Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 29 décembre 1956 et ayant pour adresse professionnelle L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, né à Thionville/France, le 9 février 1964 et ayant pour adresse professionnelle L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Ils formeront un Conseil de gérance. Conformément à l'Art. 11 des statuts, Prince Michael de Liechtenstein est nommé président du Conseil de gérance. La société est engagée par la signature collective de deux gérants.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Faber, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, LAC/2007/40225. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

J.-P. Hencks.

Référence de publication: 2008002463/216/318.

(070174276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Theatre Directorship Services Gama S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2007, acte n ° 818 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Le Notaire

Référence de publication: 2008002493/208/14.

(070173992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Theatre Directorship Services Delta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2007, acte n ° 817 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Le Notaire

Référence de publication: 2008002492/208/14.

(070173997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Elephant Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.007.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 novembre 2007, acte n ° 823 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Le Notaire

Référence de publication: 2008002494/208/13.

(070173983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Smart International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.

R.C.S. Luxembourg B 33.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

M. Goeres

Déléguée par Maître J. Seckler

Référence de publication: 2008002489/231/14.

(070174273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.477.

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of October.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., a limited partnership, incorporated and organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 1, Duchess Street, London W1W 6AN, United Kingdom, with registration number LP10560, represented by its general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, having its registered office at 22 Grenville Street, St helier, Jersey JE 4 8 PX, registered in Jersey under number 86036, hereby duly represented by Nadia Tbatou, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Jersey on October 15, 2007,

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole partner of GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed received by Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on August 28, 2007, not yet published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole partner of the Company resolves to restate Article 2 of the articles of association of the Company as follows: «The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize theme by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may also borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds, and debentures and any kind of debt and/or equity securities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law». Article 2 shall thereafter read as follows:

« **2. Object.** The purpose of the Company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form. These transactions may include the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans advances or guarantees. The Company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever that are directly or indirectly connected with its purposes.

The Company may also borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds, and debentures and any kind of debt and/or equity securities

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on moveable property that it may deem useful to the accomplishment of its purposes. In all the operations indicated here above, as well in its whole activity, the Company will remain within the limits established by the law».

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

INVESTINDUSTRIAL III L.P., un limited partnership, constituée et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 1 Duchess Street, Londres W1W 6AN, Royaume-Uni, avec le numéro d'enregistrement LP10560, représenté par son general partner INVESTINDUSTRIAL PARTNERS LIMITED, ayant son siège social à 22 Grenville Street, St Helier, Jersey JE 4 8 PX, immatriculé à Jersey sous le numéro 86036, dûment représentée par Mademoiselle Nadia Tbatou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 15 octobre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est l'associée unique de GLOBAL MOTORS HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, pas encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par un acte devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 28 août 2007, pas encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Maintenant, la partie comparante représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique de la Société déclare modifier l'Article 2 des Statuts de la Société comme suit: «La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la Société restera toujours dans les limites établies par la loi.

L'Article 2 sera rédigé de la manière suivante:

« **2. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise. Ces opérations peuvent inclure l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ces fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties. La Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet.

La Société peut également emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut émettre, par voie de placement privé seulement, des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement de son objet social.

Dans toutes les opérations mentionnées ci-dessus ainsi que dans toutes ses activités, la Société restera toujours dans les limites établies par la loi».

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR)

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Tbatou, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007. LAC/2007/32929. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008002580/5770/138.

(070174147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Darby Mezzanine Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Manager

Signatures

Référence de publication: 2008002563/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Wafra/Aref Opéra Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 112.860.

Il résulte de résolutions prises par l'associé unique de la Société le 30 novembre 2007 que:

1. le siège social de la Société a été transféré du 29, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 12 novembre 2007;

2. M. Rachid Ouâich, Fund Finance Manager, né le 4 janvier 1977 à Liège (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé comme gérant additionnel de la Société, avec effet immédiat, pour une période indéterminée;

3. Par conséquent, le conseil de gérance de la Société sera composé au 30 novembre 2007 par les gérants suivants:

- M. Dirk Ruppert, gérant;
- M. Paul Devonshire, gérant;
- M. Thomas Hoeller, gérant; et
- M. Rachid Ouâich, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008002775/7959/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05406. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Fidei Fiduciaire S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 117.939.

EXTRAIT

Suite à plusieurs cessions de parts sociales conclues en date du 6 novembre 2007, les 250 parts sociales représentant l'intégralité du capital de la société sont à présent réparties de la manière suivante:

Associés	Parts Sociales
- Monsieur Bruno Beernaerts:	66
- Monsieur Donato Cortesi:	35
- Monsieur Alain Lam:	149
Total	250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002717/6312/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05382. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Associated Consulting Engineers (Holdings) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 14.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 novembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- Monsieur Hani El Hakim, demeurant professionnellement à 4, Frangoklisias, Paradisos, Amarousion, GR15125, à Athènes; Grèce; Président du conseil d'administration,

- Monsieur George Halabi, demeurant professionnellement à 4, Frangoklisias, Paradisos, Amarousion, GR15125, à Athènes; Grèce

- Monsieur Philip Martin, demeurant professionnellement à 4, Frangoklisias, Paradisos, Amarousion, GR15125, à Athènes; Grèce

- Monsieur Suleiman Abou Samra, demeurant professionnellement à 4, Frangoklisias, Paradisos, Amarousion, GR15125, à Athènes; Grèce

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006:

- MONTBRUN REVISION Sàrl, Luxembourg.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002705/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Hermes Finance AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.297.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 28 novembre 2007, il a été résolu ce qui suit:

1. Approbation de la démission de Mme. Nadine Gloesener comme administrateur au conseil d'administration;
2. Approbation de la démission de M. Mikael Holmberg comme administrateur au conseil d'administration;
3. Approbation de la démission de M. Gilles Wecker comme commissaire aux comptes de la société;
4. Election de M. Peter Engelberg demeurant au 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange comme administrateur au conseil d'administration; jusqu'à la prochaine assemblée générale
5. Election de M. Gilles Wecker demeurant au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration; jusqu'à la prochaine assemblée générale
6. Election de MODERN TREUHAND S.A. située au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société
7. Ré-élection de Mr. Pierre Arens demeurant au 49, Bei der Aarnescht L-6969 Oberanven, Luxembourg, comme administrateur au conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale;

F. Finnegan / G. Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on November 28th, 2007, it has been resolved the following:

1. To accept the resignation of Mrs. Nadine Gloesener as director of the company;
2. To accept the resignation of Mr. Mikael Holmberg as director of the company;
3. To accept the resignation of Mr. Gilles Wecker as the statutory auditor of the company;
4. To appoint Mr. Peter Engelberg, residing 17, Op der Tonn, L-6188 Gonderange as a new director of the company; until the next annual general meeting;
5. To appoint Mr. Gilles Wecker, residing 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxemburg as a new director of the company; until the next annual general meeting;
6. To appoint MODERN TREUHAND S.A, situated 11, boulevard Royal, L-2449 Luxemburg as new statutory auditor of the company;

7. To re-elect Mr. Pierre Arens, residing 49, Bei der Aarnescht L-6969 Oberanven, Luxembourg, as director of the company until the next annual general meeting.

F. Finnegan / G. Wecker.

Référence de publication: 2008002743/1369/36.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL04079. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Vulcano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002704/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04536. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Vulcano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002702/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 décembre 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

Signataires catégorie A:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;
- Monsieur Nico Schaeffer, avocat, demeurant au 12, avenue de la Porte Neuve, Luxembourg;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

Signataires catégorie B:

- Monsieur Guido Tresoldi, conseiller fiscal, demeurant au 28, via Soldino, CH-6900 Lugano; Président
- Monsieur Fausto Ortelli, conseiller fiscal, demeurant au 3, via Nassa, CH-6900 Lugano,

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002701/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Czech Real Estate Regions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.307.

L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 113.308 est désormais la suivante:
ECM REGIONS CZ S.à r.l., Société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008002703/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04459. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Mafit, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 35.379.

L'adresse de l'associé inscrit au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 35.378 est désormais la suivante:
MAFIN, Société à responsabilité limitée, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2008002706/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04483. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Windsor House (Lux) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 103.383.

EXTRAIT

Monsieur Claude Zimmer, Maître en sciences économiques, licencié en droit, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008002700/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2007, réf. LSO-CK07179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Vulcano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002697/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Xena Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Gand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.658.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002694/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

SRF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 6.512.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.219.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée SRF INVESTMENTS S.à r.l. (en liquidation) en date du 30 novembre 2007, que les dettes de la société ont été réglées, que les actifs restants ont été distribués à l'associé unique, et que la liquidation de la société a ainsi été clôturée. Les livres, documents et enregistrements de la société seront conservés durant une période de 5 ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SRF INVESTMENTS S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008002806/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02849C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

L'Arche Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 50.616.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008005947/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Péninsule Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 105.306.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 octobre 2007 prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Tous les documents et livres comptables de la société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société.
- L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme PENINSULE FINANCIERE S.A. a définitivement cessé d'exister.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.
Pour PENINSULE FINANCIERE S.A.
SOFINEX S.A.
Signature

Référence de publication: 2008002804/783/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04742. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

CNA Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.341.

Le siège social de BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, réviseur d'entreprise a été transféré au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.
Pour avis
Signature

Référence de publication: 2008002707/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Xena Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Gand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 84.658.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002691/816/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04540. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Beatriz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 59, rue Pierre Krier.
R.C.S. Luxembourg B 110.390.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le registre de commerce et des sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002328/8045/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01953. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

IC&B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 127.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008002487/272/12.

(070174187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Catalyst Financial Services Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.230.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002488/5770/12.

(070174200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Archester Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 116.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 décembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Le Notaire

Référence de publication: 2008002490/231/14.

(070174073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Aero Technical Support & Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 129.081.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 décembre 2007.

J.-J. Wagner
Le Notaire

Référence de publication: 2008002491/239/12.

(070173909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Covadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 116.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

H. Hellinckx
Le Notaire

Référence de publication: 2008002495/242/13.

(070174002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Winged Skull Records (association sans but lucratif).

Siège social: L-2560 Luxembourg, 88, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg F 1.375.

MODIFICATION DES STATUTS

Art. 2. Objet. L'association a comme objet:

- l'attribution de subsides financiers ou la mise à disposition de services en guise de soutien à des projets culturels, sportifs et récréatifs
- la promotion et le développement des domaines de la production de musique amplifiée au Luxembourg et à l'étranger
- l'établissement de liens avec les médias et l'industrie de la musique au Luxembourg et à l'étranger ainsi qu'en défendre les intérêts si nécessaire
- l'aide à la réalisation de C.D.s, D.V.D.s et vinyls et tout autre support phonographique ou audiovisuel
- l'aide à réalisation de t-shirts, sweatshirts et tout autre support de promotion et de publicité
- le booking et l'organisation d'événements culturels, sportifs ou de divertissement sans but lucratif
- la location de véhicules de tournée
- l'accomplissement de toute opération se rattachant à l'objet social ou facilitant sa réalisation

Art. 3. Siège. Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Référence de publication: 2008002547/6047/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05870. - Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Panabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 106.145.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002327/8451/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05935. - Reçu 171 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070174427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Vitor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 54.477.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002330/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05836. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Spelunk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 13, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 103.340.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002334/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2007, réf. LSO-CK05838. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Frankfurt BICC, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 127.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2008002506/242/12.

(070174022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 62.969.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002507/5770/12.

(070174297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

MSI Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 132.242.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002508/5770/12.

(070174312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

FMC Trust Finance S.à r.l. Luxembourg III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 82.321.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

M. Schaeffer

Le Notaire

Référence de publication: 2008002509/5770/12.

(070174318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Grosvenor French Retail Feeder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.008.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n^o 48532, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008002510/211/11.

(070174194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Tracing Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 114.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 14 décembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Le Notaire

Référence de publication: 2008002505/206/13.

(070173961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Iron Mountain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.498.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2008002511/272/12.

(070174191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ENB Topco 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.884.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002512/5770/12.

(070174154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

ENB Lux 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.083.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002513/5770/12.

(070174150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002514/5770/12.

(070174390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

SKLUX S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.655.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002515/5770/12.

(070174404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Compagnie Européenne de Luxe et Traditions S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 131.512.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008002516/5770/12.

(070174417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Fishing Eastern SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 94, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 110.697.

L'affectation du résultat (complémentaire au dépôt du bilan 2005 déposé le 19 octobre 2007 n ° L070143915.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008002538/3597/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2007, réf. LSO-CJ05241. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Pencil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 65.003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008002557/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04479. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Goldfrapp S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.290.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 novembre 2007

En date du 30 novembre 2007, l'associé unique de la Société a décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Ron Seacombe avec effet immédiat au 16 juillet 2007;
- d'accepter la démission de Monsieur Michel Van Krimpen avec effet immédiat au 3 juillet 2007

En conséquence, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Yves Barthels, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008002714/6902/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05418. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.
